

CORINNE BERT

Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

C.02.03 Gestion d'immeuble – Copropriété

Diplômée d'études supérieures comptables et financières

expert.judiciaire@periergiraud.com

273 Rue Paradis 13006 Marseille

04 91 13 42 42

ADMINISTRATION PROVISOIRE ARTICLE 29 – 1

Nos Réf. : CB/FB

Administration Provisoire Art.29.1 :

37 Traverse de la Viste

13015 Marseille

Ordonnance de remplacement :

N° 15/01374 du 1 Mars 2022

Magistrat : Mme Sophie-Maddie DAOUDAL

RESOLUTIONS PRISES LE 20 NOVEMBRE 2023

PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

ARTICLE 29-1 LOI DU 10 JUILLET 1965

En notre qualité d'Administrateur provisoire article 29-1 Loi du 10 juillet 1965, dans le cadre de l'article 62-7 du décret du 17 mars 1967, l'Administrateur prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'administrateur vote le budget prévisionnel pour l'exercice du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

Un budget prévisionnel est adopté pour un montant de 11 000 €.

Exigibilité : immédiate

Résolution Adoptée

Fait à Marseille le 20 Novembre 2023

L'Administrateur Provisoire.

